

Sécurité nationale : une organisation nouvelle

La mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale se traduira par la création de nouvelles structures, parmi lesquelles :

Le pilotage politique

- **Le Conseil de la défense et de la sécurité nationale**

Présidé par le chef de l'Etat, son champ de compétence couvrira l'ensemble des questions de défense et de sécurité nationale. Il pourra se réunir en formations spécialisées, tels le conseil de défense, le conseil national du renseignement ou les conseils restreints (gestion de crise, renseignement, questions nucléaires).

- **Le Conseil national du renseignement**

Formation particulière du Conseil de la défense et de la sécurité nationale, il fixera les orientations, répartira les objectifs et rendra les arbitrages en matière de renseignement. Le Coordonnateur national du renseignement, placé auprès du Président de la République, préparera les décisions de ce conseil ; il veillera à la planification des objectifs et des moyens de renseignement – notamment par le biais du plan d'investissement annuel, dont il suivra la bonne exécution.

- **Le Conseil consultatif sur la défense et la sécurité nationale**

Composé notamment d'experts indépendants, il apportera au Président de la République des éléments diversifiés d'appréciation et d'éclairage.

La coordination au niveau du Premier Ministre

- **Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale**

Il reprendra les attributions de l'actuel Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) étendues au champ élargi de la sécurité nationale, au sens défini par le Livre blanc.

- **L'Agence de la sécurité des systèmes d'information**

Elle sera l'instrument de la mise en œuvre d'une véritable politique préventive et réactive de défense contre les attaques informatiques. Elle s'appuiera, au niveau territorial, sur un réseau d'experts au sein d'observatoires de la sécurité des systèmes d'information, mis en place dans les zones de défense et de sécurité sous l'autorité des préfets de zone.

- **Le Comité interministériel de coordination de la lutte contre la menace nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)**

Il sera l'instance du renforcement de l'effort national en matière de lutte contre la menace NRBC. Présidé par le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, il rassemblera régulièrement les Hauts fonctionnaires de défense et de sécurité des ministères concernés. Il sera chargé d'assurer la cohérence des capacités de protection contre cette menace et de la bonne exécution des programmes de recherche et d'équipement.

- **La Commission interministérielle d'appui aux grands contrats**

Comportant un volet civil et un volet militaire, elle permettra de coordonner l'action de l'Etat en matière de soutien aux grands projets, préalablement autorisés, d'exportation d'équipements de défense et de sécurité.

- **Un pôle « défense et affaires étrangères » et un pôle « sécurité intérieure »**

Ce pôle d'études et de recherche sera créé en rapprochant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et le Centre des hautes études de l'armement (CHEAr). Dans le même esprit, le pôle « sécurité intérieure » sera créé en rapprochant l'Institut d'études et de recherches pour la sécurité des entreprises (IERSE) et l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES).

La gestion des crises

- **Le Centre opérationnel de veille et d'appui à la gestion des crises extérieures**

Ce centre dotera le ministère des affaires étrangères et européennes d'une capacité de gestion opérationnelle interministérielle des crises extérieures, quelle que soit leur nature.

- **Le Centre de gestion interministérielle de crise**

Situé place Beauvau à Paris, il dotera le ministère de l'intérieur d'une capacité centrale renforcée de gestion opérationnelle interministérielle des crises sur le territoire. Ce nouveau centre permettra, en cas de crise, de piloter les moyens de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile. Il permettra également d'associer dans un même lieu l'ensemble des ministères concernés par la crise (santé, transport,...), lesquels disposeront tous de postes équipés pour la gestion de leurs moyens propres.

- **Le Centre opérationnel européen pour la protection civile**

Ce centre, dont la France soutient la mise en place, permettra de dépasser le stade du partage d'information entre pays membres de l'Union européenne pour devenir l'échelon de préparation et de gestion opérationnelle de l'intervention européenne en matière de protection civile.

- **Le Centre national d'appel téléphonique**

Il sera chargé, pendant les crises, de renseigner la population sur la cause des événements, de conseiller les personnes concernées par les alertes et de répondre aux inquiétudes en faisant, le cas échéant, intervenir des spécialistes.

Le ministère de la défense

- **Le Commandement interarmées chargé de l'Espace**

Il sera placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Les opérations et les programmes spatiaux seront placés sous sa responsabilité. Il sera notamment en charge de l'élaboration d'une doctrine pour les opérations spatiales.

- **Le Comité ministériel des investissements de défense**

Présidé par le ministre de la défense, il examinera, outre le besoin opérationnel qu'il s'agit de satisfaire, l'ensemble des informations financières et économiques relatives aux investissements les plus importants du ministère avant d'en décider le lancement : stratégie de maîtrise des risques, coûts prévisionnels d'acquisition et de possession, faisabilité financière d'ensemble, stratégie d'acquisition (acquisition patrimoniale, contrat de partenariat ou de service ...), politique de soutien, potentiel de l'équipement à l'exportation...Il permettra ainsi une maîtrise accrue du coût de possession des équipements.

- **Le Comité financier du ministère de la défense**

Présidé par le secrétaire général pour l'administration ou le directeur des affaires financières, ce comité deviendra le lieu du renforcement de la concertation entre le ministère de la défense et le ministère chargé du budget, qui disposera d'un siège au côté de celui des responsables de programmes¹ du ministère de la défense. Ce comité permettra un examen contradictoire des données financières relatives à la programmation militaire, et un suivi plus régulier, par le ministère du budget, de la politique d'investissement du ministère de la défense.

Le ministère de l'intérieur

- **La Direction centrale du renseignement intérieur**

Elle reprendra les missions actuelles de la direction de la surveillance du territoire et celles de la direction centrale des renseignements généraux qui ont directement trait à la sécurité nationale. Le renseignement intérieur s'incarnera ainsi désormais dans une direction unique.

- **La Délégation à la prospective et à la stratégie**

Elle viendra renforcer les moyens de prévision et de préparation du ministère de l'intérieur afin d'analyser toutes les formes de menace à moyen terme et de préparer les réponses les plus adaptées en mobilisant tous les services compétents.

- **La Direction de la planification**

Rattachée au secrétariat général du ministère, elle assurera les missions de planification de protection du territoire et des populations, de sécurité des systèmes

¹ au sens de la loi organique sur les lois de finances

d'information, d'intelligence économique territoriale et de pilotage des zones de défense et de sécurité. Elle sera notamment chargée de l'élaboration des plans de gestion de crise à dominante d'ordre public et de protection et de sécurité civiles. Elle coordonnera la contribution du ministère de l'intérieur dans l'élaboration des plans de protection contre le terrorisme.

- **Le Comité des préfets de zones de défense et de sécurité**

Présidé par le ministre de l'intérieur, il réunira régulièrement les sept préfets de zones de défense et de sécurité. Son secrétariat sera assuré par la direction de la planification du ministère.

- **Un centre européen d'enquête et de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée**

La France soutient la création d'un tel service au plan européen, étendant ainsi les expériences déjà conduites dans les Antilles et au Portugal.

- **Un service spécialisé de lutte contre le financement des activités illicites**

Ce service, dont le champ d'investigation couvrira, entre autres, la prolifération et le terrorisme, sera créé au ministère chargé du budget, à l'image de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) américain.

- **Le Conseil économique et scientifique de la sécurité**

Il sera un lieu de dialogue entre les différents acteurs de la sécurité intérieure. Présidé par le ministre de l'intérieur, il regroupera les principaux organismes de recherche, les opérateurs de la sécurité, les industriels fournisseurs de solutions techniques et des représentants des ministères de la défense et de la recherche.

La formation

- **L'Académie du renseignement**

Elle développera un programme de formation, véritable « tronc commun » aux services de renseignements, sanctionné par un brevet reconnu par l'ensemble des services.

- **Le Centre national commun (civil et militaire) de formation et d'entraînement à la lutte contre la menace nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)**

Il permettra de développer une culture et des méthodes de travail communes dans le domaine sensible et complexe de la lutte contre la menace NRBC.

- **Un pôle universitaire interdisciplinaire de recherche en sciences sociales de la défense et de la sécurité**

Il permettra de traiter l'ensemble des questions touchant au fait militaire, au fait guerrier et aux nouvelles formes de violence dans le monde contemporain. Ce pôle prendra la forme d'une Fondation de recherche et de coopération scientifique, support d'une **Ecole doctorale européenne** dédiée à la recherche sur les questions de défense et de sécurité

La mise en réseau des acteurs

- **Un réseau interministériel de prospective**

Il associera les directions chargées de la stratégie et de la prospective au sein du ministère de l'intérieur (délégation à la prospective et à la stratégie), du ministère de la défense (délégation aux affaires stratégiques), du ministère des affaires étrangères et européennes (centre d'analyse et de prévision), et du secrétariat d'État chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique (centre d'analyse stratégique) ; ce réseau mettra en place un portail Internet.

- **Un réseau interministériel de portes parole**

Il associera, en amont des crises, les acteurs de la communication de crise.

Des sites Internet pour l'information du public

- **Un portail destiné à la sensibilisation du public** aux risques nouveaux et à la préparation à des événements graves susceptibles de toucher le territoire national.
- **Un portail consacré à la prévention et la réaction contre des attaques informatiques.**